

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
➤ ➤ ➤ ◀ ◀ ◀

D-2016-10

L'an **deux mille seize**, le **premier mars**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle BONNICEL**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 février 2016

Etaient présents : Mme BONNICEL, M. FRIAUD, Mme LACOUR, Mme ROBIN-CHAUVOT, Mme DUBOIS, M. MARCONNET, Mme ALTMAN, M. DAMBRINE, M. SAGET, M. FICHOT, Mme VATAN (*jusqu'à 19 h 00*), M. DUBOIS, M. REVERCHON, Mme LAROCHE, Mme POIRIER, M. MORAND, Mme DUCOURTIOUX, M. COIGNET, Mme MARCEL (*jusqu'à 21 h 30*), M. GUERIN, Mme THOMAS, M. GAUTHERON, Mme KELLER, M. MOTTAIS, M. SICOT, Mme GRAILLOT, M. BENEDIT, Mme DESABRE, M. LECHER.

Avait donné procuration : Mme VATAN à Mme ROBIN-CHAUVOT (*à partir de 19 h 00*), Mme MARCEL à Mme BONNICEL (*à partir de 21 h 30*).

Monsieur Olivier SICOT a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : Modulation tarifaire des accueils de jeunes.

Madame DUBOIS, Adjointe à la jeunesse, expose que l'ensemble des tarifs des accueils de loisirs du Centre Social Municipal sont modulés, exceptés ceux de l'Accueil de Jeunes puisque les inscriptions de ce mode d'accueil ne se font pas à la séance ou à la semaine mais sous forme d'une cotisation annuelle (ancien droit d'accès au CJV).

En effet, l'accueil de jeunes a un fonctionnement atypique des autres modes d'accueil, à savoir son ouverture pendant et hors vacances scolaires.

Depuis 2013, la Caisse d'Allocations Familiales a permis aux structures de décider d'une mise en place progressive de la modulation de leurs tarifs, mais conformément à la convention il est aujourd'hui demandé de mettre en place cette tarification modulée.

C'est pourquoi Madame DUBOIS propose d'appliquer les tarifs suivants :

- **Vauzelliens**
 - Tranche 1 à 3 (Qf de 0 à 910) : 10 €
 - Tranche 4 (911 et +) : 11 €

- **Extérieurs**

- Tranche 1 à 3 (Qf de 0 à 910) : 20 €
- Tranche 4 (911 et +) : 21 €.

Auparavant, les tarifs appliqués étaient de 10 € pour les Vauzelliens et de 20 € pour les extérieurs, sachant qu'ils n'avaient pas été majorés de l'augmentation de 1 % durant ces dernières années.

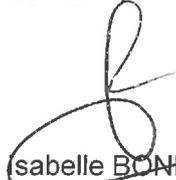
Ainsi, conformément à l'avis de la commission « enfance – jeunesse et solidarités », Madame DUBOIS propose d'approuver cette modification et d'autoriser Madame le Maire à signer les documents.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, adopte cette nouvelle modulation tarifaire par 24 voix pour et 5 abstentions.

Fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varenes-Vauzelles, le 3 mars 2016

Le Maire,



Isabelle BONNICEL